

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 70 (2021-2026)
de Mme et MM. François Miche, Guy-Noël Jelk (PS), Caroline Chopard
et Gilles Bourgarel (Vert·e·s)
demandant d'utiliser les murets de la place Georges-Python et de la rue de Romont
pour en faire des bancs**

En séance du 14 septembre 2022, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 70 de Mme et MM. F. Miche, G.-N. Jelk, C. Chopard et G. Bourgarel lui demandant d'utiliser les murets de la place Georges-Python et de la rue de Romont pour en faire des bancs.

Résumé du postulat

Le présent postulat propose la mise en place d'éléments d'assise sur les blocs en gré-coquillé posés d'une part au bord de la place Georges-Python et d'autre part entourant les arbres situés sur la rue de Romont, afin d'éviter le sentiment de brûlure ou de gelure lorsqu'il fait très chaud ou très froid. Le matériau proposé est du bois en caillebotis ou autre forme adéquate.

Réponse du Conseil communal

La place Georges-Python se situe dans un périmètre environnant 1 et la rue de Romont dans un périmètre construit de catégorie 2. La mise en place d'assises relève dès lors aussi de l'intégration dans un contexte patrimonial qui tient compte des critères en relation avec les biens culturels. Les blocs en gré-coquillé présents dans ces espaces font partie intégrante du site.

Actuellement, lesdits murets sont utilisés de manière très fréquente, essentiellement entre-saison et en été par des personnes de tout âge, mais principalement par des jeunes et ceci sans nécessité de banquettes. En été, ces socles étant de teinte claire, ils chauffent moins vite, ne deviennent pas brûlants et restituent une chaleur agréable en fin de journée. De plus, beaucoup de ces socles sont ombragés par des arbres. En hiver, le froid n'invite guère des personnes à s'asseoir sur ces murets, pas seulement en raison du froid de la pierre, mais aussi de l'ambiance hivernale, qui n'invite pas à s'asseoir.

La proposition d'assises sur les murets n'est toutefois pas judicieuse. La mise en place d'assises en bois est délicate, du fait que le bois reste humide longtemps après la pluie. Contrairement aux bancs traditionnels qui sont ajourés, le fait d'ajouter du bois sur des blocs en pierre accentue l'effet d'humidité stagnante et la neige s'accumule entre les socles et le bois. Ainsi, l'utilisation durant une saison entière serait probablement même réduite en raison de l'augmentation de l'humidité résiduelle prépondérante.

La mise en place généralisée d'assises en bois demanderait un entretien disproportionné, étant donné que les lattes en bois pourrissent rapidement en raison de l'humidité stagnante et devraient être changées de manière fréquente. De plus, l'enlèvement de déchets qui tombent entre les assises et le haut des murets demanderait une intervention régulière.

Toutefois, le Conseil communal partage la proposition de mise en place supplémentaire ciblée d'assises sur le territoire de la commune. Suivant cette préoccupation, la Ville de Fribourg a mené une enquête traitant de la densité de mise en place de bancs sur le territoire communal, afin de faire ressortir les endroits où les bancs font défaut. Les conclusions de cette étude ont permis de localiser une vingtaine d'emplacements supplémentaires sur les plus de 600 bancs déjà existants. La pose des bancs aux nouveaux emplacements se fait en parallèle avec le remplacement des anciens bancs par les nouveaux bancs "Ville de Fribourg", dont la pose a débuté début juin 2023.

Il est aussi à relever que le secteur de la place Georges-Python a vu s'ajouter plusieurs bancs intégrés sur les deux façades principales du kiosque transformé. Ces nouveaux bancs ont des assises et dossiers en bois. De plus, les chaises de "l'auditoire Georges" (table artistique créée par Emilie Schmutz, Alexandre Gutierrez et Joaquim Barman) contribuent aussi à augmenter le potentiel d'assises dans ce secteur. A relever aussi, la mise en place en 2022 de bancs à la ruelle du Criblet.

Conclusion

En conclusion et sur la base de ce qui précède, admettant que la proposition d'ajout de banquettes en bois sur les murets qui entourent la place Georges-Python et ceux de la rue de Romont n'est pas indispensable mais en revanche problématique du point de leur entretien, le Conseil communal ne donne pas suite au présent postulat. Toutefois, il poursuit le déploiement de la stratégie de mise en place de bancs à des endroits où ils font actuellement défaut.

Le postulat n° 70 est ainsi liquidé.